

Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du jeudi 29 JANVIER 2015

Absent et excusé : J-B VIVIER, Conseiller.
A. LINGLIN, Directrice générale

Remarque : Monsieur COURTOIS rentre en séance au point 5.

La séance est ouverte à 18 h 30.

Monsieur BAUWENS présente ses vœux à l'assemblée, et espère une relation constructive avec les membres du Conseil Communal. Il signale qu'il est toujours disponible pour répondre aux questions.

1. Tutelle

Les points sont présentés par Monsieur BAUWENS.

a) Délibération du Conseil communal désignant deux conseillers de l'Action Sociale

Le Conseil Communal est informé que Monsieur le Ministre FURLAN a conclu à la légalité de la délibération du Conseil communal du 04 décembre 2014 désignant Messieurs BILLOUEZ et MORY comme conseillers de l'Action Sociale.

Agent traitant : Arlette LINGLIN
Politique responsable : Bernard BAUWENS

b) Approbation des règlements-taxes et règlement redevance pour l'année 2015

Le Conseil Communal est informé que les règlements-taxes et règlement-redevance communaux suivants, votés par le Conseil communal du 23 octobre 2014 ont été approuvés par la Tutelle :

le 25 novembre 2014 pour la taxe additionnelle sur les mâts, pylônes ou antennes.

le 26 novembre 2014 pour les taxes suivantes :

- Taxe communale directe de répartition sur les carrières et sablières ;
- Taxe sur la distribution gratuite de feuilles publicitaires non adressées ;
- Taxe sur la force motrice ;
- Redevance sur la délivrance de sacs poubelle ;
- Taxe sur l'enlèvement des immondices ;

le 28 novembre 2014 pour les taxes suivantes :

- Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques ;
- Centimes additionnels au précompte immobilier ;

Agent traitant : Magali EVRARD
Politique responsable : Bernard BAUWENS

2. Organes

Les points sont présentés par Monsieur BAUWENS.

- a) Réduction du nombre d'échevins d'une unité, en application de l'article L1123-8 du Code de la Démocratie locale et de la décentralisation –

Suite à la démission de Monsieur BILLOUEZ en sa qualité d'Echevin, le Collège propose de faire application de l'article L 1123-8, §1^{er}, alinéa 3 permettant de réduire d'une unité le nombre d'échevins présents au sein du Collège prévu à l'article L 1123-9.
Le nombre d'Echevins passera donc de 4 à 3.

Madame Sabine MAHIEU demande si on a des nouvelles de Monsieur RENAUT.

Monsieur BAUWENS répond par la négative.

Par 13 voix « OUI » et 4 voix « NON » UCA et GO, le Conseil Communal approuve ce point.

Agent traitant : Arlette LINGLIN

Politique responsable : Bernard BAUWENS

- b) Détermination des attributions scabinales suite à l'entrée au Collège communal du nouveau Président du CPAS. La liste a été transmise aux Conseillers communaux.

Monsieur BILLOUEZ reprendra les attributions scabinales suivantes :

- Enseignement,
- Urbanisme, permis de bâtir et d'environnement,
- Aménagement du territoire, politique foncière, rénovation urbaine,
- Industrie,
- Parc automobile,
- Politique des déchets, égouts, épuration des eaux,
- Cimetières,
- Maisons de quartier,
- Sécurité sur les lieux de travail,
- Assurances
- Affaires européennes, Jumelage, relations extérieures.
- Emploi, ALE, initiatives de formation, encadrement des chômeurs.

Viviane DELEPINE reprend la coopération au développement, Immigration, étrangers.

Thierry DESMET reprend les espaces verts, parcs, plantations.

Colette BOCAGE reprend l'agriculture, horticulture et la conservation des monuments.

Monsieur BAUWENS demande s'il y a des questions. Pas de questions.

Agent traitant : Arlette LINGLIN

Politique responsable : Bernard BAUWENS

- c) Le tableau des représentations au sein des intercommunales et organismes divers modifié a été transmis au Conseillers Communaux.

Monsieur BAUWENS demande s'il y a des questions. Pas de questions.

Agent traitant : Arlette LINGLIN

Politique responsable : Bernard BAUWENS

d) Le tableau des commissions modifié a été transmis aux Conseillers Communaux.

Monsieur BAUWENS demande s'il y a des questions. Pas de questions.

Agent traitant : Arlette LINGLIN

Politique responsable : Bernard BAUWENS

e) Conseil de Police : élection d'un membre effectif et de deux membres suppléants en remplacement d'un membre démissionnaire.

Suite à la démission de Monsieur RENAUT, il y a lieu de le remplacer au Conseil de Police. Les chefs de groupe ont été invités à déposer les actes de candidatures au plus tard le lundi 26 janvier 2015.

Les candidatures suivantes ont été réceptionnées :

Pour le groupe PS

Effectif : G. DUDANT – Suppléant : J-P MARQUANT

Suppléant de BILLOUEZ : J-P MARQUANT

Pour le groupe GO

Effectif : F. VERSCHEURE – Suppléant : J-B VIVIER

Suppléant de BILLOUEZ : M. MAHIEU

Monsieur Samuël VINCENT intervient en signalant que son groupe n'a pas posé de candidature, non pas par désintérêt, mais parce que par le passé, son groupe a été évincé et n'a jamais obtenu de poste, même au niveau d'autres institutions comme CJA, Comité CBE, etc... Il signale que son groupe sera d'autant plus attentif au bon fonctionnement de la zone de police qui a toujours posé problème, notamment au niveau des comptes qui font défaut. Il signale que c'est le devoir des membres du Conseil de police de veiller à cela.

Monsieur BAUWENS signale que dans le temps on n'avait pas les comptes et que ça ne posait pas de problème.

Monsieur BILLOUEZ signale qu'aux AG des intercommunales Ipalle et Ideta, il n'y avait aucun représentant du groupe UCA.

Monsieur VINCENT demande quel poids a un petit conseiller de la minorité parmi tous les membres de ces intercommunales.

Monsieur BILLOUEZ signale qu'Antoing ne représente que 5% du budget de la zone de police.

Monsieur VERSCHEURE signale que son groupe a présenté 3 candidats, mais qu'il ne se fait pas d'illusion quant à l'issue des votes.

Il est donc procédé aux votes à scrutin secret. Monsieur POTIEZ, conseiller le plus jeune après Monsieur DUDANT (lequel ne peut pas intervenir car candidat au poste), aide au dépouillement.

Pour le membre effectif et suppléant (en remplacement de J-P RENAUT) :

Sur 17 Votants, on comptabilise :

- 13 Voix pour Gauthier DUDANT comme effectif et Jean-Pierre MARQUANT comme suppléant;
- 3 Voix pour Fabien VERSCHEURE comme effectif et Jean-Bernard VIVIER comme suppléant ;
- 1 vote blanc.

Sont donc élus, Gauthier DUDANT comme effectif et Jean-Pierre MARQUANT comme suppléant.

Pour le membre suppléant à Monsieur BILLOUEZ :

Sur 17 Votants, on comptabilise :

- 13 Voix pour Jean-Pierre MARQUANT et 4 Voix pour Marie MAHIEU.

Monsieur Jean-Pierre MARQUANT est donc élu comme suppléant à Monsieur BILLOUEZ.

Agent traitant : Arlette LINGLIN

Politique responsable : Bernard BAUWENS

3. Règlement général de police

Modification du règlement général de police – protocole d'accord sur les sanctions administratives

Monsieur BAUWENS signale que ce point sera reporté au Conseil Communal prochain, vu l'absence de Monsieur le Procureur du Roi, lequel est à même de répondre à toutes les questions.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Bernard BAUWENS

4. Circulation routière

Monsieur BAUWENS présente le point.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve le règlement complémentaire sur le roulage prévoyant un emplacement de stationnement pour personnes handicapées à la rue Philippart, face au numéro 11.

Agent traitant : Martine ROOS

Politique responsable : Bernard BAUWENS

5. Dénomination des rues

Monsieur BAUWENS présente le point.

Dénomination des rues : Proposition d'un nom de rue pour un tronçon de la rue du Petit Pavé à Bruyelle.

Actuellement, le tronçon menant au château est repris dans la rue du Petit Pavé à Bruyelle. Le château s'y trouve ainsi qu'une habitation en début de rue.

Comme le concierge du château éprouve déjà des difficultés pour recevoir son courrier par la poste, et comme il est probable que des logements soient aménagés à l'avenir, dans ce tronçon, nous proposons de lui attribuer un nom de rue propre.

Le collège communal du 10 septembre 2014 propose de le nommer : « **Drève du Château** ».

Cette dénomination paraît toute indiquée vu la proximité du château et des arbres d'alignement bordant ce chemin.

La Commission Royale de Toponymie et de Dialectologie section Wallonne a marqué son accord sur cette proposition en date du 4 novembre 2014.

Monsieur VINCENT fait remarquer qu'il n'y a pas de demande écrite dans le dossier. Il demande si le château ne se trouve pas sur Brunehaut.

Madame MORY signale que le courrier au nom du Comte est repris sur Bruyelle, déposé par le facteur de la zone d'Antoing. Par contre, le courrier au nom du concierge est repris sur Brunehaut, et déposé par le facteur de la zone Brunehaut.

Monsieur COURTOIS rentre en séance.

Monsieur VINCENT estime que le Collège et la CCATM doivent être vigilants par rapport aux demandes futures d'implantation de logements, car il s'agit d'un site exceptionnel que l'on doit préserver et ne pas défigurer avec des lotissements.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce nom de rue.

Agent traitant : Enguerrand LEKOEUCHE
Politique responsable : Bernard BAUWENS

6. Fixation du montant des indemnités pour les moniteurs pour les activités jeunesse

Madame DELEPINE présente le point.

Suite à la modification des statuts et règlements administratifs et pécuniaires, qui induit notamment la suppression des échelles de traitement E 1 et D 1, il y a lieu d'actualiser les indemnités allouées aux moniteurs, qui étaient définies par référence auxdites échelles.

Les montants ne sont pas modifiés et s'élèvent comme suit :

- coordinateur : 8,18 € bruts par heure
- aide-coordinateur : 7,30 € bruts par heure
- animateur breveté : 7,30 € bruts par heure
- animateur non breveté soit aide-animateur : 6,66 € bruts par heure.

Ces montants sont indexés à l'indice actuel, ils évolueront comme les traitements du personnel.

Monsieur COURTOIS souhaite avoir les montants actuels indexés.

Pour connaître le montant indexé, il faut multiplier le montant brut par 1,6084.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Agent traitant : Florence CLEMENT
Politique responsable : Viviane DELEPINE

7. Ajout d'un point à l'ordre du jour à la demande de Samuel VINCENT, conseiller

Madame Sabine MAHIEU présente le point concernant la salle du Scaldis

« Le foyer socio culturel d'Antoing, à l'étroit dans ses locaux, sollicite de nouveaux espaces afin de mener à bien ses missions.

« Un dossier de restauration et d'aménagement en espace culturel de la salle dénommée « Scaldis » a été initié par le conseil communal

« Une demande de subvention a été introduite et acceptée par la FWB

« Nous demandons que

« Le Collège nous présente un historique de ce dossier.

« Le Collège réponde en séance aux questions suivantes :

- « Sur base du dossier actuel, quel est le montant des travaux à effectuer ?
- « Quel est le taux de subsidiation ? Quel est le montant de la part communale ?
- « Pour quelles raisons le Collège a décidé d'abandonner le projet ?
- « Qu'est-il envisagé pour ce bâtiment (affectation, travaux) ?
- « Quels sont les frais engagés jusqu'ici (études, frais d'architecte...) ?
- « Quels seront les coûts suite au renon du Collège (fin du contrat auteur de projet ...) ?

« Le Collège nous transmette au plus tard en séance les derniers échanges de courrier avec la « FWB (notamment la confirmation de l'intervention financière de la FWB et le courrier de « renom)

Madame DELEPINE donne les informations suivantes :

Historique du dossier Scaldis

« 19/06/2009 : suite à l'envoi d'un dossier intitulé « Rénovation du Foyer Socioculturel et de la « Grande Salle du Scaldis », le Ministère de la Communauté française demande de scinder les « deux dossiers. Elle précise que la rénovation du foyer sera prioritaire

« 28/12/2009 : sur les conseils de feu Mr Carette (inspecteur de la communauté française) , un « Cahier des Charges est dressé pour la désignation d'un scénographe. Le Conseil l'approuve

« 10/02/2010 : plusieurs scénographes sont consultés – après 2 appels d'offre, personne ne « répond.

« 28/04/2010 : le Ministère demande qu'un projet de convention de gestion avec le Foyer « culturel soit dressé pour la salle du scaldis à ajouter au dossier

« 01/06/2010 : un dossier séparé « Scaldis » est envoyé

« 14/09/2010 : courrier de la Communauté française précisant qu'elle n'a pas été en mesure de « rendre un avis favorable : demande plus de polyvalence, estimation des travaux sous-évaluée.

« Suite à ce courrier, une réunion est organisée avec l'architecte de la communauté et l'auteur « de projet. La communauté propose de faire intervenir un acousticien conseil pour juger de la « pertinence du type d'évènements à organiser dans la salle. Par ailleurs, ceux-ci doivent être « explicités

« 07/12/2010 : entre-temps le Ministère envoie son accord sur l'avant-projet du Foyer culturel

« 29/09/2011 : le Conseil approuve le cahier des charges pour un marché de service visant la « désignation d'un acousticien conseil

« 21/12/2011 : le Collège désigne la SPRL Room's en tant qu'acousticien conseil

« 21/11/2012 : courrier de la Ministre précisant que tous les dossiers de demande de subsides « sont suspendus pour une durée indéterminée.

« 12/07/2013 : dépôt du rapport d'expertise par les acousticiens

« 30/09/2013 : présentation des résultats du rapport à la commune et à l'auteur de projet.

« 09/10/2013 : suite à l'étude réalisée par les acousticiens, il appert que l'organisation de « certains évènements de type « concert rock » entrainerait une isolation acoustique dont le « cout serait totalement disproportionné. Le Collège décide donc d'abandonner cette idée

« 22/10/2013 : le Collège met fin au contrat passé avec la SPRL Room's. La convention se
« divisait en 3 phases avec possibilité de mettre fin sans indemnités au bout de chacune.
« Totalité des honoraires : 5.527,20 €
« 09/2014 : Mr Bertholet informe que les subsides ne sont que de 50%
« 08/10/2014 : le Collège décide d'abandonner le projet
« 16/10/2014 : le Ministère de la Communauté française en est informé

Monsieur BAUWENS signale qu'une salle de spectacles au Scaldis ne serait pas rentable sur notre commune. De plus il faudrait prévoir l'engagement de personnel supplémentaire pour le Foyer Socioculturel et la commune n'a pas les moyens.

Monsieur VINCENT demande s'il s'agit uniquement d'un abandon du projet pour raisons financières. Il estime que la Commune a peur de perdre le contrôle de ce bâtiment.

Monsieur BILLOUEZ signale que l'on ne bloque pas exprès un dossier, pour 3 festivités par an. Il rappelle que la commune est désormais limitée dans ses emprunts pour les travaux, et que même si elle le veut, elle ne peut pas.

Monsieur BAUWENS signale que le Foyer socioculturel disposera après travaux d'une salle de spectacles « High Tech ». Une salle polyvalente sera aménagée au Scaldis, en fonction des moyens financiers. Il rappelle que les demandes du Foyer Socioculturel sont toujours honorées.

Madame Sabine MAHIEU demande si un dossier de travaux a déjà été constitué avec une estimation, car une telle infrastructure serait utile dans la vie associative. Elle précise que la salle n'est pas au top de sa forme.

Madame DELEPINE signale qu'on a toujours honoré les demandes du Foyer Socioculturel. Il n'y a pas de dossier travaux constitué, ceux-ci seront effectués au fur et à mesure des moyens. Elle signale que l'on ne cassera pas le contrat avec l'architecte, il suit son cours.

Monsieur BAUWENS signale qu'il reviendra plus tard au conseil communal avec ce dossier, en fonction de son évolution.

Madame Sabine MAHIEU signale que le Conseil d'administration du Foyer Socioculturel déplore le manque d'information à ce sujet.

Monsieur BAUWENS signale qu'il reçoit Madame VLOMAINCK régulièrement et répond toujours à ses questions.

Monsieur VINCENT signale que l'organe dirigeant est quand même le Conseil d'Administration. Il rappelle que la convention prévue entre Ville/Foyer n'a jamais été signée pour cause de désaccord entre les parties. Il pense que la commune aurait pu revoir sa convention à la baisse, et que rien n'empêchait la commune d'organiser ses événements habituels. Il trouve regrettable qu'il n'y ait pas eu d'accord à ce niveau.

Monsieur BAUWENS signale qu'il sera toujours à l'écoute des demandes du Foyer Socioculturel, qui ne paye pas de redevance pour l'occupation de la salle. Il signale que les locations, notamment pour son apéritif, sont facturées à 600 €.

Madame Sabine MAHIEU trouve que c'est trop élevé pour une salle dans un tel état.

Agent traitant : Caroline DELBAUVE

Politique responsable : Viviane DELEPINE

8. Ajout d'un point à l'ordre du jour à la demande de Samuel VINCENT, conseiller

Monsieur VINCENT présente le point concernant l'évolution des bénéficiaires du RIS

- « Au 1^{er} janvier 2015, près de 54 habitants d'Antoing ne bénéficieront plus des allocations de
- « chômage suite à une exclusion décidée par l'ONEM
- « Le C.A.S. a décidé de majorer le budget consacré au R.I.S. d'un montant de 100.000 euros soit
- « un montant total pour 2015 de 660.000 euros
- « Nous pouvons craindre que ce montant soit insuffisant au vu des nombreuses demandes qui
- « pourraient affluer.
- « Dans le pire des scénarios, le coût de la prise en charge de ces nouveaux demandeurs serait de
- « 706.203 euros (soit 1089.82 euros x 12 mois x 54 bénéficiaires avec statut de chef de ménage)
 - « Bénéficiaires isolés : 529.828 euros soit 817.36 euros x 12 mois x 54
 - « Bénéficiaires cohabitants : 353.101 euros soit 544.91 euros x 12 mois x 54
- « L'Etat fédéral rembourse à hauteur de 55% l'intervention du C.P.A.S. pour le paiement des
- « R.I.S. soit un montant de 290.000 euros en 2014 et revu à la hausse en 2015 à hauteur de
- « 365.000 euros.
- « Nous demandons que
- « Le collègue réponde en séance aux questions suivantes :
 - « Combien de personnes bénéficiaient du R.I.S. au 31/12/2014?
 - « Combien de personnes bénéficient du R.I.S. au 29/01/2015?
 - « Combien de dossiers de demande de R.I.S. sont actuellement à l'instruction par les services
 - « sociaux du C.P.A.S. ?
 - « Quelles garanties avons-nous aujourd'hui vis-à-vis du remboursement des R.I.S. par l'Etat
 - « fédéral ?

Monsieur BILLOUEZ donne les informations suivantes.

Il signale que le chiffre avancé de « 54 habitants » n'est même pas sûr, car on a des chiffres de plusieurs institutions différentes. Ce sont des chiffres fluctuants car un dossier met en moyenne 30 jours pour être étudié. Les choses seront sûrement plus claires à partir du 1^{er} février.

Il y a 57 personnes bénéficiant du RIS au 31/12/2014

Il y en a 51 au 29/01/2015, soit une diminution de 6.

- « 8 demandes sont actuellement à l'instruction depuis janvier, dont 3 (1 chef de ménage et 2
- « cohabitants) provenant des sanctions annoncées. Les 5 autres n'ont rien à voir.
- « Au niveau des garanties, c'est comme pour les subsides, on espère que l'Etat Fédéral « tiendra
- ses engagements.
- « Il est très important de dire que dans les 51 RIS actuels, il y a 9 étudiants, ce qui est un
- « investissement pour l'avenir.
- « Enfin, je propose de revenir vers vous au Conseil communal de mars avec les nouveaux
- « chiffres.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY, Directeur général du CPAS

Politique responsable : Claudy BILLOUEZ

9. Procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du Conseil du 18 décembre 2014 a été transmis par voie électronique, ainsi que celui de la séance du Conseil Commun Ville et CPAS, lequel n'est pas soumis à approbation.

A l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 18 décembre 2014 est approuvé.

Agent traitant : Sonia KENNIS
Politique responsable : Bernard BAUWENS

10. Questions orales

- Monsieur VINCENT signale que les horloges de l'église et de la pharmacie dans la Grand Rue ne sont pas à l'heure et que c'est très perturbant, notamment quand on prend les transports en commun. Il demande si on ne peut pas adresser un courrier pour demander de les remettre à l'heure.

Monsieur BAUWENS répond par l'affirmative.

- Madame Marie MAHIEU fait référence au permis d'urbanisme refusé par le Fonctionnaire délégué pour le bâtiment du TYC. Elle demande si cette décision sera un frein au projet de la société du Bois de Péronnes.

Monsieur BAUWENS répond par la négative.

Le groupe GO souhaiterait connaître les raisons du refus du Fonctionnaire délégué. Elles leur seront communiquées par écrit.